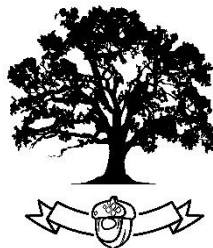




No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE - BUDGET
12 JANVIER 2026



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du village Sainte-Pétronille, tenue à la mairie, située au 3, chemin de l'Église, le 12 janvier 2026 à 19h30, sous la présidence de madame Myriam Thériault, mairesse.

Sont également présents(es) à cette séance, et forment le quorum requis selon l'article 147 du Code municipal, Mme. Stéphanie Jodoin, M. Martin Harvey, Mme. Denise Drapeau, M. Maurice Boivin, M. Denis Savard et M. Nikolas Brandl-Potvin.

Absence : Aucune

Greffière d'assemblée : Myrabelle Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

1. Ouverture de la séance

La mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et donne quelques indications sur le déroulement de cette séance qui porte exclusivement sur l'adoption des prévisions budgétaires 2026 et du Plan triennal d'immobilisation 2026-2027-2028.

01-01-2026

2. Adoption de l'ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SCÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DE JOUR
3. RESSOURCES FINANCIÈRES
 - 3.1. Adoption – Prévisions budgétaires 2026
 - 3.2. Adoption - Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par Denis Savard et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et portant exclusivement sur la présentation budgétaire 2026 conformément à l'article 956 du Code municipal.

Adoptée à l'unanimité



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE - BUDGET
12 JANVIER 2026

No de résolution
ou annotation

02-01-2026

3. RESSOURCES FINANCIÈRES

3.1 Adoption – Prévisions budgétaires 2026

CONSIDÉRANT l'article 954 du Code municipal, lequel stipule qu'une municipalité dispose jusqu'au 31 janvier suivant la tenue d'un scrutin général pour préparer et adopter le budget du prochain exercice financier, et qu'elle doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses inscrites;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière par intérim présente et explique le Budget 2026 tel que préparé avec les élus lors de comités de travail;

CONSIDÉRANT le document explicatif du Budget 2026 montrant les estimations des revenus et des dépenses de la municipalité selon les diverses catégories, pour ses exercices financiers 2025 et 2024. Le tableau qui suit présentant un résumé du document :

	2024 TEL QU'ADOPTÉ	2025 TEL QU'ADOPTÉ	PRÉVISIONS 2026	Variation 2025-2026
REVENUS				
TAXES	1 495 565 \$	1 533 665 \$	1 546 905 \$	0,86 %
TENANT LIEU DE TAXES	18 000 \$	18 630 \$	16 377 \$	-12,10 %
SERVICES RENDUS	33 137 \$	20 702 \$	152 627 \$	637,25 %
IMPOSITION DE DROITS	78 500 \$	63 500 \$	103 000 \$	62,20 %
AMENDES ET PÉNALITÉS	2 000 \$	8 500 \$	2 500 \$	-70,59 %
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	5 000 \$	12 000 \$	14 000 \$	16,67 %
TRANSFERTS	395 312 \$	560 584 \$	420 307 \$	-25,02 %
TOTAL - REVENUS	2 032 075 \$	2 217 581 \$	2 255 716 \$	1,72 %
CHARGES				
ADMINISTRATION	686 321 \$	727 896 \$	746 938 \$	2,62 %
SÉCURITÉ PUBLIQUE	305 412 \$	398 614 \$	313 658 \$	-21,31 %
TRANSPORT	356 677 \$	370 432 \$	270 313 \$	-27,03 %
HYGIÈNE DU MILIEU	156 980 \$	167 476 \$	277 533 \$	65,72 %
AMÉNAGE., URBA. ET DÉVELOPPEMENT	43 600 \$	40 000 \$	42 000 \$	5,00 %
LOISIRS ET CULTURE	99 349 \$	131 779 \$	117 507 \$	-10,83 %
FRAIS DE FINANCEMENT	383 735 \$	381 385 \$	487 767 \$	27,89 %
TOTAL - CHARGES	2 032 074 \$	2 217 581 \$	2 255 716 \$	1,72 %

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Martin Harvey :

QUE

- le budget 2026 soit adopté, prévoyant des dépenses de 2 255 716 \$ et des revenus pour un montant équivalent, tel que joint aux présentes;
- le document explicatif résumant le budget 2026 soit publié dans le journal Autour de l'île, distribué gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité, conformément à l'article 957 du Code municipal, ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

03-01-2026

3.2. Adoption - Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT l'article 954 du Code municipal, lequel stipule qu'une municipalité dispose jusqu'au 31 janvier suivant la tenue d'un scrutin général pour préparer et adopter le Programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE - BUDGET
12 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière présente et explique le Programme triennal des immobilisations (PTI) 2026-2027-2028, tel que préparé avec les élus lors de comités de travail;

CONSIDÉRANT le document explicatif du PTI 2026-2027-2028 montrant les intentions d'investissement. Le tableau qui suit présentant un résumé du document :

Projets	2026	2027	2028	Total
Remplacement du camion	75 000 \$			75 000 \$
Réfection quai - Plan et devis	35 000 \$			35 000 \$
Rue des Pins Sud - Plan et devis	50 000 \$			50 000 \$
Rue des Chênes Sud - Plan et devis	50 000 \$			50 000 \$
Modification - Chauffage du centre communautaire	175 000 \$			175 000 \$
Outils de mesure télémétrique	12 000 \$			12 000 \$
Rue des Pins Sud - Travaux		272 119 \$		272 119 \$
Rue des Chênes Sud - Travaux		695 780 \$		695 780 \$
Rue Genest - Étude		50 000 \$		50 000 \$
Rue Ferland Sud - Étude		50 000 \$		50 000 \$
Rue Orléans - Étude		50 000 \$		50 000 \$
Rue Genest - Travaux			238 762 \$	238 762 \$
Rue Ferland Sud - Travaux			276 146 \$	276 146 \$
Rue Orléans - Travaux			178 620 \$	178 620 \$
TOTAL	397 000 \$	1 117 899 \$	693 528 \$	2 208 427 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Stéphanie Jodoin :

QUE

- le Programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028 soit adopté, prévoyant des investissements de 2 208 427 \$;
- le document explicatif résumant le PTI 2026-2027-2028 soit publié dans le journal Autour de l'île, distribué gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité, conformément à l'article 957 du Code municipal, ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

04-01-2026

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE - BUDGET
12 JANVIER 2026

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse rappelle que selon l'article 956 du Code municipal, la période de questions porte exclusivement sur le budget ou le programme triennal d'immobilisation.

La période de questions débute à 20h17 et se termine à 20h37.

5. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Maurice Boivin de lever la séance, il est 20h37.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de la greffière-trésorière

Je soussignée, madame Myrabelle Chicoine, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité du village de Sainte-Pétronille, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Myrabelle Chicoine, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je soussigné, madame Myriam Thériault, mairesse de la Municipalité du village de Sainte-Pétronille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Myriam Thériault, mairesse